



## Conseil municipal du 19 mars 2018

Début de séance : 18h

Présents :

CHASSANDE Joëlle, THOMASSIN Dominique, REYMOND Christian, ROCHE Annie, STRADIOTTO Alain, VAUSSENAT Stéphane, Jean- Michel Levet, Mr Brun, receveur du Trésor Public

Absents: Joël Gentil, Noëlle Corbalan

Excusé : Claude Roussilhe

Secrétaire de séance : Annie ROCHE

### **Compte administratif 2017 du budget Commune - approbation du compte de gestion du Receveur.**

Le Maire indique que suite à la clôture du compte administratif de l'exercice 2017, on constate les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE	354 671,01€	178 769,06€
RECETTE	471 504,52€	221 326,60€
RESULTAT 2017	116 833,51€	42 557,54€
REPORT 2016	145 433,94€	- 113 026,21€
RESULTAT DE CLOTURE 2018	262 267,45€	- 70 468,67€

- Le Receveur expose son compte de gestion pour le budget de la Commune et précise la concordance avec le compte administratif.

**Délibération adoptée avec 6 voix pour**

(Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote du compte administratif)

**Compte administratif 2017 du budget de l'eau - approbation du compte de gestion du Receveur.**

Le Maire indique que suite à la clôture du compte administratif de l'exercice 2017 on constate les résultats suivants :

**COMMUNE DE PINSOT – BUDGET EAU**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE	27 359.61 €	4 758.13 €
RECETTE	32 595.24 €	28 949.13 €
RESULTAT 2017	5 235.63€	24 191.00€
REPORT 2016	4 857.29€	- 9 304.31€
RESULTAT DE CLOTURE 2018	10 092.92€	14 886.69€

Le Receveur expose son compte de gestion pour le budget de l'eau et précise la concordance avec le compte administratif.

**Délibération adoptée avec 6 voix pour**

(Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote du compte administratif)

**Compte administratif 2017 du budget de l'assainissement - approbation du compte de gestion du Receveur.**

Le Maire indique que suite à la clôture du compte administratif de l'exercice 2017 on constate les résultats suivants :

**COMMUNE DE PINSOT – BUDGET ASSAINISSEMENT**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSE	15 564.82 €	16 630.59 €
RECETTE	9 741.20 €	9 260.65 €
RESULTAT 2017	-5 823.62 €	- 7 369.94 €

<b>REPORT 2016</b>	2 434.99€	56 105.96€
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2018</b>	<b>-3 388.63€</b>	<b>48 736.02€</b>

- Le Receveur expose son compte de gestion pour le budget de l'assainissement et précise la concordance avec le compte administratif.

### **Délibération adoptée avec 6 voix pour**

(Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote du compte administratif)

## **Délibération d'affectation des résultats 2017 pour le budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le transfert de la compétence eau-assainissement à la communauté de communes du Grésivaudan. Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont ainsi supprimés et intégrés dans le budget principal.

Les résultats du compte administratif 2017 du budget de la commune sont :

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2017	262 267,45	- 70 468,67

Les résultats du compte administratif 2017 du budget de l'eau sont :

EAU	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2017	10 092,92	14 886,69

Les résultats du compte administratif 2017 du budget de l'assainissement sont :

ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2017	-3 388,63	48 736,02

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2017 COMMUNE	262 267,45	- 70 468,67
Résultat de clôture 2017 EAU	10 092,92	14 886,69
Résultat de clôture 2017 ASSAINISSEMENT	- 3 388,63	48 736,02
<b>COMMUNE (après intégration)</b>	<b>268 971,74</b>	<b>- 6 845,96</b>

Monsieur Le Maire propose l'affectation des résultats au BP 2018 de la façon suivante :

- 001 Déficit d'investissement reporté : 6 845,96
- 1068 Couverture du déficit : 6 845,96
- 002 Résultat de fonctionnement reporté : 262 125,78

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

**Transfert des résultats des budgets eau et assainissement à la Communauté de Communes du Grésivaudan**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Grésivaudan a donné lieu à la clôture des budgets eau et assainissement.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal

- de transférer les résultats de clôture 2017 du budget de l'eau à la communauté de communes comme suit :
    - **Fonctionnement : 10 092.92€**
    - **Investissement : 14 886.69 €**
  - de transférer les résultats de clôture 2017 du budget de l'assainissement à la communauté de communes comme suit :
    - **Fonctionnement : - 3 388.63 €**
    - **Investissement : 48 736.02€**
  - d'autoriser le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration des budgets eau et assainissement au budget principal de la commune
- D'autre part, vu l'importance des sommes à reverser, après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,**
- **Autorise le maire à négocier avec la communauté de communes du Grésivaudan un étalement du versement des sommes dues à la suite de l'autorisation de transfert.**

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

## Délibération du taux des 3 taxes locales pour l'année 2018

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les taux des trois taxes pour l'année 2018 seront donc de :

TAXES	2016	2017	2018
<b>Taxe habitation</b>	<b>7.30 %</b>	<b>7.30 %</b>	<b>7.30 %</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>21.70 %</b>	<b>21.70 %</b>	<b>21.70 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>52,14%</b>	<b>52,14%</b>	<b>52,14%</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

## Subvention aux associations pour l'année 2018

Le Maire propose l'octroi des subventions suivantes aux différentes associations :

	Objet	Organisme	Montant 2018
657488	Alevinage	Pêche	50
657488	Soins à domicile	ADSPA	100
657488	Culture	Association du Haut-Bréda	100
657488	Musée	AFMAPA	500
657488	Animation	Comité des fêtes	500
657488	Participation	ADMR	400
657488	Participation	Radio Fond de France	100
657488	Participation		300

		Association locomotive	
657488	Participation	Alliance	300
657488	Participation	Club des sports	500
657488	Participation	Tous à poele	100
657488	Patrimoine	Les chemins du fer	30
			<b>2980€</b>

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Vote du budget primitif communal 2018**

Le budget primitif 2018 s'équilibre en fonctionnement à 710 240,41 euros  
Et en investissement à 336 998,45 euros

Les principaux travaux prévus en investissement cette année sont :

- Les études concernant les Espace Naturels Sensibles, évaluation et actualisation du plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles de la forêt du Bout et du lac du mont Mayen / Alpage du Praillet
- L'achat d'un véhicule Isuzu,
- L'achat d'une étrave, de 2 débroussailleuses,
- L'amélioration de l'éclairage public dans le but de faire des économies d'énergie
- Les travaux de rénovation du labo boulangerie (carrelage, électricité, murs)
- Les travaux d'urgence suite à la tempête Eléonor
- Les travaux de réfection complète de la piste de Rambaudes,
- Travaux d'étanchéité du toit sur la chapelle des Ayettes
- Salle des fêtes : remise aux normes du réseau électrique dans la cuisine
- Réfection du mur nord- est du cimetière (à l'identique du mur est)

**Le budget primitif 2018 a été adopté à l'unanimité**

## Délibération pour le remboursement de frais du voyage à Manicamp

La commune de Manicamp située dans l'Aisne a été complètement détruite pendant la 1ere guerre mondiale. En 1920, l'école de Pinsot a envoyé de l'argent pour aider l'école de Manicamp.

Les élus de Pinsot ont été invités dans l'Aisne pour commémorer le centenaire de la grande guerre les 9 et 10 mars 2018.

Le 9 mars 2018, La municipalité de Manicamp a proposé une conférence intitulée « 1920 : Pinsot au secours de Manicamp- La France au secours de l'Aisne ».

Le samedi 10 mars 2018 a été inauguré le chemin de Pinsot, qui baptisera dorénavant le chemin de l'ancienne ligne de chemin de fer.

La commune de Manicamp remercie ainsi 98 ans après la commune de Pinsot pour le geste de son école.

Ensuite 2 totems ont été dévoilés. Ils retracent la fameuse lettre de Louise Obled remerciant l'école de Pinsot, et la Reconstruction.

Une délégation de la commune de Pinsot s'est rendue aux cérémonies de Manicamp. Monsieur le Maire a avancé l'argent pour payer les billets de train, ainsi que le parking pour laisser la voiture à la gare.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (le Maire s'abstient) de rembourser la somme de 709,60 +38Euros soit un total de 747.60 euros à Stéphane Vaussenat.

**Délibération adoptée avec 6 voix pour, le Maire s'abstient.**

## Demande de subvention pour les travaux suite à la tempête Eléonor

Le Maire rappelle les nombreux dégâts occasionnés par la tempête Eléonor du 3 janvier 2018, en particulier, sur les hameaux de Chinfert, de la Bourlière et des Ayettes. Des milliers de mètres cube d'arbres ont été arrachés.

Des travaux forestiers d'urgence, de mise en sécurité des routes et de dégagement des arbres, d'évacuation des souches, de reprise des rigoles ont été effectués.

Le montant de ces travaux d'urgence s'élève à 38 700 Euros Hors Taxes.

Pour faire face à ces dépenses importantes et imprévues, le Maire propose de solliciter une aide financière de :

- L'Etat (DETR ou dotation de solidarité)
- La Région
- Du Département
- De la Communauté de communes du Grésivaudan

DEPENSES	HT	RECETTES		
Travaux d'urgence	38 700 €	Département	20%	soit 7740€
		Région	20%	soit 7740€
		Etat	20%	soit 7740€
		Communauté de communes	20%	soit 7740€
		Autofinancement de la commune	20%	soit 7740€
	<b>38 700€</b>		<b>38 700€</b>	

### Délibération adoptée à l'unanimité

#### Signature d'une convention d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public sur la commune de Pinsot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du fait de la signature du contrat de concession avec GEG, il convient de signer une convention d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public sur la commune de Pinsot.

**Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention à intervenir entre la Commune de Pinsot et GEG, donne son accord sur cette proposition, et autorise Mr le Maire à la signer avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2018, pour une durée d'un an renouvelable.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### Liquidation de la régie municipale de Pinsot

Par une délibération du 25/10/2017, la Commune de Pinsot a décidé de modifier l'organisation de l'activité de gestion de son réseau de distribution d'électricité, et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur l'ensemble de son territoire, en le confiant à la SEML GEG (« GEG »),

Cette décision faisait suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 30/06/2017, mandatant Monsieur le Maire de la Commune de Pinsot pour engager les discussions et négociations techniques et financières avec GEG, et participer à la rédaction des documents nécessaires à la fusion.

Les négociations menées entre la Commune et GEG ont permis d'identifier les conditions dans lesquelles GEG se substituera à la régie de Pinsot dans son activité, et en particulier les opérations conduisant à ce que les activités respectives des deux entreprises locales de distribution concernées soient fusionnées dans une structure unique, en application de l'article L. 111-55 du Code de l'Energie.



Monsieur le Maire indique que la cessation d'activité de la régie de Pinsot est fixée au 28 février 2018. A compter du 1<sup>er</sup> mars est prévue une période de mise en liquidation jusqu'au 31 mai 2018, date de sa dissolution.

La mise en place de période de liquidation nécessite la nomination d'un liquidateur qui sera chargé de procéder à cette liquidation. Il est proposé de désigner Monsieur Pascal Meny.

La liquidation permettra de :

- recouvrer les créances et payer les dettes restantes et de réaliser toutes les opérations comptables nécessaires,
- résilier les contrats,
- informer les administrations fiscales et sociales de la fin d'activité.

La comptabilité, annexée à celle de la commune et qui permettra de retracer les opérations de liquidation, prendra la forme d'un compte administratif pour ce qui concerne l'ordonnateur et d'un compte de gestion de dissolution retraçant les opérations de liquidation du comptable.

Le liquidateur devra également établir à l'appui du compte de clôture de liquidation, un compte-rendu de sa gestion. L'article R.2221-17 du code général des collectivités territoriales ne prévoit pas de vote du compte administratif mais un arrêt des comptes par le Préfet.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Aménagement forêt communale de Pinsot-Canton des Rambaudes-Période 2018-2029**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts, avec l'ajout d'un avenant concernant le canton des Rambaudes, en vertu des dispositions de l'article L212-3du code forestier.

Il expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyse sur la forêt des Rambaudes et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables pour la durée de l'aménagement

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Cession du véhicule Renault Trafic**

Suite à l'achat du véhicule ISUZU, le maire propose que la commune vende le véhicule Renault Trafic, dont elle n'a plus l'utilité, pour un montant de **3500 euros**.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## Travaux de dénomination et de numérotation des voies à Pinsot

Le Maire explique qu'il est nécessaire de donner des noms aux voies et de numérotter les maisons, notamment pour permettre le passage de la fibre.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un contrat avec la poste pour la dénomination et la numérotation de voies. Le devis comprend les prestations suivantes ; Rapport méthodologique, audit et conseil de fiabilisation des adresses, réalisation du plan d'adressage, accompagnement à la communication, pour un montant TTC de **3600 euros**.

### Délibération adoptée à l'unanimité

## Questions diverses

### La salle des fêtes :

La salle des fêtes de la commune a besoin d'un nettoyage

Un devis de 1093.27€, correspondant à l'achat de produits de nettoyage, chariot, aspirateur, tapis intérieur/ extérieur pour faciliter l'entretien de la salle, a été établi.

Il est également nécessaire de mettre en conformité l'eau et l'électricité dans la cuisine

Le système d'aération est à revoir.

Une demande d'un devis pour le nettoyage de fond et la peinture de la cuisine est en cours.

### Les nuits du Haut Bréda :

Pour chaque événement, une association prend en charge l'animation et la buvette.

A Pinsot il y aura :

Jazz manouche le 20 juillet (pas d'association associée mais le bar sera ouvert !)

Rock Cache- Misère le 18 août (HB Team Bike)

Le programme complet sera diffusé prochainement.

### Maison en Equateur :

La commune a participé au financement de la construction d'une maison en Equateur.

Elle est finie et nous avons les photos !

### Préparation d'un prochain Pinsotin

### Fleurissement :

Il est prévu le **vendredi 18 mai**

**Fin de séance 19h 10**